

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
No.: 500-11-058763-208

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES  
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES*, LRC  
1985, C C-36, TEL QU'AMENDÉE :

GROUPE DYNAMITE INC.  
GRG USA HOLDINGS INC.  
GRG USA LLC

Débitrices

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Contrôleur

---

**RÉSOLUTION DES CRÉANCIERS VISÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

---

**EST RÉSOLU QUE:**

1. le Plan de transaction et d'arrangement conjoint daté du 2 septembre 2021 déposé par les Débitrices conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36, dans sa version modifiée ou mise à jour de temps à autre (le « **Plan** »), qui a été présenté à cette Assemblée, est par les présentes accepté, approuvé et autorisé.